



Des données actualisées sur les tenures de terrains miniers arrivent bientôt!

Dans le cadre des efforts que nous déployons en continu pour vous offrir l'un des systèmes d'administration des terrains miniers les plus complets au monde, nous sommes en train de mettre en œuvre des procédures visant à actualiser les données du SATM sur les baux, les lettres patentes et les permis d'occupation minière (POM) afin que vous puissiez mieux gérer vos tenures de terrains miniers et les transactions connexes.

Nous prévoyons de mettre en œuvre les améliorations suivantes au début 2020 :

Baux miniers :

- Il sera possible de reconnaître dans le système les baux de 10 et de 21 ans qui ont été renouvelés après le lancement du SATM. Les crédits en réserve pour l'exploration et la consultation associés à l'ancien bail seront transférés au bail renouvelé.
- Le numéro de bail changera chaque fois qu'un bail est renouvelé (il faut s'attendre à voir de nouveaux numéros de bail).
- Les numéros de bail seront modifiés dans le Visualisateur de cartes du SATM, le cas échéant.
- Le système affichera le statut actuel des baux.
- Tout transfert d'intérêts visant un bail qui a eu lieu après le lancement du SATM sera affiché dans le système (on y verra le nouveau propriétaire).
- Il sera possible de reconnaître dans le système les nouveaux baux de 21 ans signés après le lancement du SATM.
- Les claims miniers associés au statut « location déjà demandée » passeront au statut « loué » quand un nouveau bail sera signé. Les crédits restant en réserve pour l'exploration et la consultation associés à un claim minier seront transférés au nouveau bail.

Lettres patentes et permis d'occupation minière (POM) :

- Les lettres patentes assujetties à l'imposition et POM ajoutés aux dossiers du Ministère après le lancement du SATM seront identifiés dans le système.

- Tout transfert d'intérêts visant une lettre patente ou un POM qui a eu lieu après le lancement du SATM sera affiché dans le système (on y verra le nouveau propriétaire).
- Le système affichera le statut actuel des lettres patentes et POM.

Si vous ne connaissez pas le numéro de terminal public (PAT) associé à vos lettres patentes, demandez-nous l'information en envoyant un courriel à mlas.ltau@ontario.ca.

Remarque : Les terrains concédés par lettre patente qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur les terrains miniers (lettres patentes accordant des droits de surface seulement ou des droits miniers et de surface qui ne sont pas utilisées à des fins d'exploitation minière) ne sont pas identifiés dans le SATM et pas associés à un numéro de terminal public (PAT).

Mises à niveau déjà en vigueur dans le SATM :

- Les baux, les lettres patentes et les POM qui ont fait l'objet d'une révocation, d'une déchéance ou d'un abandon conformément à la Loi sur les mines affichent maintenant un statut « ouvert ».
- Les preneurs à bail et les gestionnaires des travaux d'évaluation peuvent consulter les crédits de réserves d'exploration et de consultation approuvés pour leurs tenures de terrains miniers, ainsi que les montants annuels d'attribution.

Ce que vous devez savoir :

1. La Section des terrains miniers (STM) du Ministère tient une base de données des adresses postales utilisée uniquement à des fins de facturation relative aux loyers et aux impôts. Cette base de données n'est pas un document public et n'est pas associée au SATM. Si vous modifiez votre adresse de facturation dans le SATM, n'oubliez pas qu'il vous faut également nous informer en envoyant une télécopie au 705 670-5863, un courriel au mlas.ltau@ontario.ca ou une lettre à l'adresse suivante :

Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines
Section des terrains miniers – UTME
3e étage, 933, chemin du lac Ramsey
Sudbury ON P3E 6B5

Systeme d'administration des terrains miniers (SATM)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

MARS 2020

2. Nous vous demandons de signaler tout écart associé à la propriété ou au statut des tenures de terrains miniers, ainsi que tout renseignement manquant ou inexact. Veuillez noter qu'à l'heure actuelle, le Visualisateur de cartes du SATM ne présente qu'une quantité restreinte de renseignements sur les tenures de terrains miniers.
3. Les NIP, les documents sur les titres et les titres enregistrés qui ont une incidence sur la propriété et les intérêts liés aux lettres patentes et aux baux miniers peuvent être obtenus à l'échelle de l'Ontario auprès des Bureaux d'enregistrement immobilier.
4. Nous prévoyons actualiser plus fréquemment les données sur les tenures de terrains miniers.

Pour plus de renseignements

Si vous avez des questions à ce sujet, appelez la Section des terrains miniers au 1 888 415-9845, ou envoyez-nous un courriel à mlas.ltau@ontario.ca.